



Jeudi 07 février 2019



SANTÉ

4^{ème} édition de la journée « Parlons Santé »

168 acteurs et professionnels de la santé étaient présents le jeudi 30 janvier dernier à la Halle aux Toiles de Rouen à l'occasion de la 4^{ème} édition de la journée « Parlons Santé » où il a été question de Réduction des Risques et des Dommages (RdRD). Cette conférence a été organisée par la Ville de Rouen en lien avec le groupe « RdRD » du Réseau « Santé/Précarité » de Rouen dans lequel sont regroupés plusieurs associations comme Emergence-s, La Boussole, AIDES Normandie, Carrefour des Solidarités, Inseraction, Inersanté, Médecins du Monde, ou encore l'Atelier Santé de la Ville de Rouen.

Bien que ne faisant pas partie des principales compétences municipales, la Ville de Rouen, soucieuse du bien-être de ses habitants mais aussi des agents municipaux, s'est engagée et continue de s'engager sur les questions de santé et de prévention. Elle le fait au titre de ses politiques de proximité et de solidarité qui sont des thématiques étroitement liées entre elles.

La Ville de Rouen a d'ailleurs lancé en 2013 la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS), outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et notre collectivité pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Même si le CLS rouennais n'a pas été renouvelé à l'issue de la période prévue (contrat pour la période 2014/2016), il a été acté par la Ville en janvier 2018 avec l'ARS promotion de santé, que 2 actions phares issues du CLS perdureraient, notamment les rencontres rouennaises de la santé « Parlons Santé » », une journée annuelle à destination des professionnels. Le second étant le « Réseau Santé/Précarité » issu de nombreux retours d'acteurs de terrain, investis dans l'accompagnement de publics en situation de précarité, ayant exprimé la nécessité de créer un espace de rencontre permettant de travailler sur la thématique santé. Créé en novembre 2016, sa coordination est assurée par l'association Emergence-s.

La thématique retenue pour cette 4^{ème} journée fut la Réduction des Risques et des Dommages, plus connue sous l'acronyme RdRD. Une pratique assez récente, qui a dès ses débuts, et aujourd'hui encore, nourri beaucoup de fantasmes, suscité de nombreux rejets. Inscrite dans la Loi de santé publique (2004) et confirmée en 2016, elle a ainsi pu aboutir à la reconnaissance juridique à laquelle elle aspirait afin de l'inscrire dans un cadre légal, impératif nécessaire à sa pérennisation.

« Les principes de la RdRD sont simples : bientraitance, non-discrimination, respect de la dignité humaine, en un mot, des principes d'Humanité. Des principes dans lesquels nous nous reconnaissons totalement dans la mesure où ils ne se bornent pas à la santé, mais se déclinent dans chacune des politiques que nous menons à la Ville, dans chacune de nos actions du quotidien. Une pratique qui vise à reléguer l'addiction d'un être au second plan pour y voir avant tout une personne, un être humain. Une démarche indispensable pour pouvoir accompagner, soigner les personnes atteintes de ces diverses addictions, et les réinsérer dans une vie stable », commentent Yvon ROBERT, Maire de Rouen, et Béatrice BOCHET, Conseillère municipale déléguée à la Santé.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53